

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2021, le référentiel de diplôme renouvelé du baccalauréat professionnel « technicien conseil vente en alimentation »\* (TCVA)

Est consultable :

- le projet de référentiel du diplôme renouvelé du baccalauréat professionnel « technicien conseil vente en alimentation »\*

Le document est mis en ligne à partir du 10 juin 2020 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les documents sont accessibles sur le site Chlorofil.fr dans le répertoire « actualités » à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/seconaire/bac-pro>

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel [Acrobat Reader](#).

Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 par courrier électronique à l'adresse suivante :

[consultation-bac-pro-tcva.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:consultation-bac-pro-tcva.dger@agriculture.gouv.fr)

Les remarques seront analysées par les services de la DGER concernés.

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Isabelle CHMITELIN